

FÉDÉRATION TARN

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : Maison de l'Économie
1 avenue du Général Hoche
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : Maison de l'Économie

1 avenue du Général Hoche

81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Fédération des Œuvres Laïques du Tarn** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 30 juin 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018 Net	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	8 546	1 567	6 979		Fonds propres (avant affectation)	65 715	144 774
Terrains	89 662		89 662	89 662	Résultat de l'exercice	580 519	-79 058
Constructions	2 062 599	1 364 824	697 774	349 188	Subventions d'investissement	73 054	87 168
Matériels d'activités	161 764	144 291	17 473	23 920	Total	719 288	152 884
Autres immobilisations corporelles	182 955	146 544	36 411	14 641	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	4 712		4 712	4 712	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	10 975		10 975	8 875	Provisions pour charges	117 526	110 008
Total	2 521 212	1 657 226	863 986	490 999	Total	117 526	110 008
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 146		1 146	745	Emprunts et dettes assimilées	206 459	226 663
Usagers - clients	289 188		289 188	159 238	Fournisseurs	97 825	68 043
Autres créances	15 816		15 816	54 113	Dettes fiscales et sociales	104 902	103 864
Trésorerie	203 482		203 482	83 548	Autres dettes	123 587	137 434
Charges constatées d'avance	39 197		39 197	10 253	Produits constatés d'avance	43 228	
Total	548 830		548 830	307 897	Total	576 002	536 004
Total	3 070 042	1 657 226	1 412 816	798 896	Total	1 412 816	798 896

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	48 672	52 087
Ventes de marchandises	2 856	2 863
Prestations de service	995 697	932 571
Subventions d'exploitation	157 494	171 834
Dons et Mécénat		
Contributions financières	242 835	201 896
Autres produits	23 918	27 805
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat	14 115	16 043
Total	1 485 587	1 405 098
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 410	2 750
Variation de stock	-617	597
Autres achats et charges externes	764 686	725 084
Aides financières	11 477	13 186
Impôts et taxes	38 205	45 587
Salaires	417 832	398 109
Charges sociales	154 403	165 363
Autres charges	45 484	51 800
Dotations aux amortissements	59 907	63 350
Dotations aux dépréciations et provisions	7 518	12 091
Reports en fonds dédiés		
Total	1 501 305	1 477 916
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-15 718	-72 818
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	363	189
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	363	189
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	4 143	4 864
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	4 143	4 864
RESULTAT FINANCIER (II)	-3 780	-4 675
RESULTAT COURANT (I + II)	-19 498	-77 493
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	2 764	1 854
sur opérations en capital	800 000	227
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	802 764	2 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	46 751	3 646
sur opération en capital	155 996	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	202 747	3 646
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	600 017	-1 566
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	580 519	-79 058
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	13 100	12 400
Bénévolat	65 803	63 020
Total	78 903	75 420
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	13 100	12 400
Personnel bénévole	65 803	63 020
Total	78 903	75 420

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un excédent de 580 518,93 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- En date du 26 septembre 2019, l'ancien siège de la fédération, rue Fonvieille à Albi a été vendu. Le nouveau siège a été acheté le 7 juin de la même année, il est situé au 1^{er} étage de la maison de l'économie à Albi.

- Au titre des faits postérieurs à la clôture, la crise sanitaire actuelle intervenue mi-mars 2020 a contraint l'association à cesser la majeure partie de son activité et à recourir à des mesures de chômage partiel à partir du 16 mars 2020. L'impact de cette crise sur la structure financière de l'association est difficile à estimer au jour de l'établissement de la présente annexe.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Frais de recherche	940,00			940,00
Logiciels informatiques		7 605,72		7 605,72
Terrains	89 662,19		0,30	89 661,89
Constructions et agencements	2 319 784,11	569 163,26	826 348,72	2 062 598,65
Matériel d'activités	198 366,16	836,46	37 438,85	161 763,77
Matériel de transport	39 701,83	15 270,76	2 809,88	52 162,71
Matériel informatique	33 491,92	9 973,28	14 677,74	28 787,46
Mobilier de bureau	103 152,21	2 400,00	3 547,15	102 005,06
Total	2 785 098,42	605 249,48	884 822,64	2 505 525,26

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Frais de recherche	33%	940,00			940,00
Logiciels informatiques	33%		627,00		627,00
Constructions et agencements	5%	1 970 595,81	46 121,73	651 893,25	1 364 824,29
Matériel d'activités	33% à 20%	174 445,73	7 283,92	37 438,85	144 290,80
Matériel de transport	25%	28 540,44	3 063,54	2 809,88	28 794,10
Matériel informatique	33%	32 924,28	1 472,05	14 677,74	19 718,59
Mobilier de bureau	20%	100 240,00	1 338,74	3 547,15	98 031,59
Total		2 307 686,26	59 906,98	710 366,87	1 657 226,37

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts sociales CASDEN	4 607,00		4 607,00
Parts sociales BPO	105,00		105,00
Caution cartes carburant	900,00		900,00
Cautions Salle	4 660,00	4 660,00	
Fonds garantie CASDEN	5 414,70		5 414,70

3. Stocks

Stock denrées alimentaires 1146,48

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	288 788,18		288 788,18
Usagers douteux	400,00		400,00
Usagers non encore facturés			
Total	289 188,18		289 188,18

5. Autres créances

Avance service civique	2128.68
Transit APAC	5463.39
Prévoyance CHORUM – IJ	2546.76
USEP Affiliations trop versées	533.91
Dégrèvement TF 2019 LASCROUX	34.00
APAC – Reversement 2019	2378.45
APAC -prime auto	88.00
JPA – bourse été	588,00
Lire et Faire Lire aide financière	2040.00
Divers	15,30
	15816.49

6. Trésorerie

BP Occitane C/C	57687.95
BP Occitane CSL	71060.55
BP Occitane Livret A	71837.08
BP Occitane Lascroux C/C	1226.73
Banque Postale	1486.79
Caisse	183.09
	203482.19

7. Charges constatées d'avance

CIEL Maintenance	4987.40
DHIMYOTIS 2020+2021+2022 (certificat électronique)	115.50
LE HAMAC ROUGE	2070.00
APAC	7392.83
OMNISPACE-AGORA	29.00
SNCF	117.20
BILLET AVION 2020	267.24
FRAIS SPECTACLES EN RECOMMANDE 2020	411.81
MICROSOFT - licence 2020	612.00
CASDEN – prélèvement emprunt 01/2020	682.02
CONFEDERAL – Séjour 2020+Cartes	21105.80
SHARP – 1 ^{er} trimestre 2020	811.67
SIEMENS 1er trimestre 2020	594.57
	39197.04

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net Début	Reprises	Net fin
Département du Tarn 2007	21 348,00	6,67	4 463,31	1 423,20	3 040,11
Conseil Régional 2007	22 500,00	6,67	4 704,17	1 500,00	3 204,17
Conseil Régional 2008	48 300,00	6,67	17 611,66	3 220,00	14 391,66
Département du Tarn 2008	21 348,00	6,67	4 726,20	1 423,20	3 303,00
Conseil Régional 2009	5 500,00	6,67	554,73	366,67	188,06
MAE	481,00	10,00	16,84	16,84	
Département du Tarn 2013 - Station épuration	21 348,00	6,67	13 101,35	1 423,20	11 678,15
Agence Eau 2013 - Station épuration	19 443,00	6,67	11 932,24	1 296,20	10 636,04
Medde 2013 - Station épuration	7 000,00	6,67	4 295,91	466,67	3 829,24
Département du Tarn 2015	6 242,00	14,29	3 086,34	891,71	2 194,63
Département du Tarn 2015	9 544,00	6,67	7 400,12	636,27	6 763,85
CAF 2015	2 484,00	14,29	1 228,19	354,86	873,33
CAF 2015	3 798,00	6,67	2 945,86	253,20	2 692,66
Etat/Europe - Restauration en milieu naturel	8 928,00	6,67	7 757,44	595,20	7 162,24
Département du Tarn 2017 Rénovation sanitaires	3 711,00	6,67	3 344,02	247,40	3 096,62
Total	201 975,00		87 168,38	14 114,62	73 053,76

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	110 007,96	7 517,74		117 525,70
Provisions pour charges	110 007,96	7 517,74		117 525,70
Autres Créances				
Dépréciations				
Total	110 007,96	7 517,74		117 525,70

Dotations / reprises d'exploitation	7 517,74
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	7 517,74

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursé	Fin	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
BPO 125K€ (16.06.07) 180 mois	35 845,65	9 898,75	25 946,90	9 898,75	16 048,15	
BPO 100K€ (28.09.08) 180 mois	37 724,30	7 674,64	30 049,66	7 674,64	22 375,02	
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	4 897,72	3 901,68	996,04	996,04		
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	4 897,72	3 901,68	996,04	996,04		
CAF 4333€ (12.04.2016) 5 ans	1 733,20	866,60	866,60	866,60		
BPO 140K€ (25.01.17) 240 mois	128 948,29	6 174,37	122 773,92	6 166,15	25 674,61	90 933,16
BPO 11500€ (22.12.18) 60 mois	11 313,00	2 256,15	9 056,85	2 256,15	6 800,70	
BPO 15000€ (29.10.19) 60 mois	15 000,00	490,40	14 509,60	2 956,18	11 553,42	
Total	240 359,88	35 164,27	205 195,61	31 810,55	82 451,90	90 933,16

6. Fournisseurs

Fournisseurs	85251.30
Fournisseurs débiteurs	- 2006.40
Factures non parvenues	<u>14580.02</u>
	97824.92

7. Dettes fiscales et sociales

Rémunération	100.00
Congés payés	45066.37
Charges sociales sur Congés payés	24779.15
Urssaf	11061.00
Retraite des fonctionnaires	2852.66
Harmonie Mutuelle	253.92
Retraite AG2R	2874.75
Chorum Prévoyance	1755.09
AXA Prévoyance	98.79
Unifformation	4696.00
Taxes sur salaires	9467.00
TP Impôts sur bénéfices	1046.00
DGFIP PAS	662.00
Taxe de séjour	189.55
	104902.28

8. Autres dettes

Usagers acompte séjours vacances classes	57074.31
USEP licences/cotisations	1684.98
UFOLEP licences /cotisations	56290.13
UFOLEP APAC GAP	7371.85
Note de frais	366.70
Aide JPA à reverser (bourses BAFA)	195.00
Compte d'attente	604.37
	123587.34

9. Produits constatés d'avance

Lire et Faire Lire – aide financière 2019	2040.00
Factures ventes 2020 (séjours+formation service civique)	4434.00
Affiliations LIGUE du 1/09 au 31/12/2019	8822.40
APAC TLA TGE du 1/09 au 31/12/2019	9604.71
Cartes LIGUE du 1/09 au 31/12/2019	18327.28
	43228.39

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Département du Tarn	95 000,00	95 000,00
Rectorat Atelier Relais	36 504,00	27 263,00
Fonds Social Européen		11 592,00
Aide emploi Etat	16 559,53	18 704,45
Ligue Enseignement Serv.Civique		9 537,32
Autres subventions	7 800,00	8 107,60
Partenariat	1 300,00	1 300,00
Communes	330,00	330,00
TOTAL	157 493,53	171 834,37

2. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue confédéral	177 695,64	167 881,00
Ligue régionale Occitanie	40 308,50	16 820,00
Comité départemental USEP 81	24 291,00	17 195,00
Lire et faire lire	540,00	
Total	242 835,14	201 896,00

3. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides financières Autres	600,00	600,00
Aides financières UR Occitanie	876,75	1 585,73
Aide financière Ufolep 81	10 000,00	11 000,00
Total	11 476,75	13 185,73

4. Produits exceptionnels

Réduction promotionnelle sur achats de petits équipements	279.96
Produits s/ exercices antérieurs divers	451.38
Annulation SACD 2018	2032.50
Prix de cession rue Fonvielle	<u>800000.00</u>
	802763.84

5. Charges exceptionnelles

Écarts sur Règlements	31.07
Perte s/denrées alimentaires	215.77
Charges s/ exercices antérieurs divers	4595.51
PCA Aff/licences 01/09 au 31/12/2018	41908.48
Valeur nette comptable rue Fonvielle	<u>155995.85</u>
	202746.68

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	13	10.93	16	10.87
Détaché Education Nationale	1	1	1	1
Total	15	12.93	18	12.87

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	32	771	34	638

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieurs KONICA (737,97 x 1 trimestre)	737.97
Photocopieurs SHARP (558.22 x 18 trimestres)	<u>10047.96</u>
	10785.93

4. Contributions volontaires en nature

		Exercice clos		Exercice précédent		
BENEVOLAT		Heures	Montant (23 € /h)		Heures	Montant (23 € /h)
BUREAUX	8 personnes x 5 x 3 h	120	2 760	8 personnes X 5 X 3 h	120	2 760
CA	15 personnes x 6 x 3 h	270	6 210	15 personnes x 6 x 3 h	270	6 210
COMMISSIONS	171 heures au total	171	3 933	171 heures au total	181	4 163
PRESIDENT	7 h x 46 semaines	320	7 360	8 h x 48 semaines	384	8 832
Lecteurs LFL	132 p x 0,5h x 30 sem	1980	45 540	119 p x 0,5h x 30 sem	1785	41 055
Total :		2861	65 803	Total :	2740	63 020

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS		Nombre	Montant (50 € /R)		Nombre	Montant (50 € /R)
Prêt de salles par les communes pour spectacles	représentations culturelles	262	13 100	représentations culturelles	248	12 400

5. Autres engagements

Néant